

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 28 JUIN 2014

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 28 juin 2014 à 10 heures à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, MAZAL Chantal, ABIAN Vincent, CASSONNET Michel, NOLOT Jean, PENOT Dominique, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, BONESME Christiane, ROUSSEL Corinne

Absents excusés : MOREAU Jean-Louis, PETIT Pierre, RIGOLLET Claudie
MOREAU Jean-Louis donne pouvoir à DUGENEST Jean-Claude

Madame SAUVAT Claire est élue secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Rythmes scolaires :

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision de principe prise lors de la séance du 30 mai de travailler avec le CAPD et d'organiser les activités périscolaires sur 2 tranches de 1h30 les après midi.

Le conseil d'école ayant émis défavorable, préférant une organisation sur 3h pour toutes les classes, cette organisation a été défendue au sein du groupe de communes partenaires, obtenue puis remise en cause après consultation des autres communes.

Il informe le conseil municipal qu'après plusieurs réunions avec le CAPD et les communes partenaires, l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2014 serait finalement le regroupement des activités par tranches de 1 h 30 les après-midi, ces activités étant conçues et pilotées par le CAPD avec la présence d'un agent communal si les effectifs par groupe sont importants. Les moyens seraient fournis par le CAPD ainsi que le recrutement d'animateurs formés. Pour mettre en place cette solution le maire propose au conseil municipal de

- Se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015 par regroupement des activités par tranches de 1 h 30 les après-midis par
 - Pour : 9 voix
 - Contre : 2 voix (Odile Raymond et Claire Sauvat)
 - Abstention : 2 voix (Jean Nolot et Cyril Fleur)

Le conseil précise par 12 voix pour et 1 abstention que l'organisation sur une après-midi entière serait plus acceptable et s'oppose à l'unanimité à l'organisation de 45 minutes par jour.

- Accepter la convention de délégation de mission avec le CAPD, relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire pour l'année scolaire 2014-2015
 - Pour : 11 voix
 - Abstention : 2 voix (Claire Sauvat et Jean Nolot)
 - Contre : 0 voix
- Accepter le projet éducatif de territoire mutualisé avec les communes de Naillat, Saint-Sulpice le Dunois, Saint-Sébastien et La Celle Dunoise
 - Pour : unanimité
- Accepter que soit libéré l'ATSEM une matinée par semaine
 - Pour : unanimité
- Accepter une demande de participation de 150 € parentant à la Mairie de Crozant et la Mairie de Nouzerolles
 - Pour : unanimité

Evolution des statuts du SIERS :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'évolution du SIERS en syndicat mixte départemental qui avait reçu une large approbation de ses adhérents mais n'avait pas abouti faute d'unanimité. Il indique que suite à ce travail, un nouveau projet de statuts a été élaboré, conservant les dispositions qui pouvaient l'être et en introduisant de nouvelles. Il présente la synthèse de ces modifications statutaires et les nouveaux statuts. Il indique que ceux-ci entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sous réserve de l'approbation par les adhérents du SIERS à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, sauf Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide

- Pour : 8 voix
- Contre : 2 voix (Claire Sauvat et Cyril Fleur)
- Abstentions : 2 voix (Jean Nolot et Odile Raymond)

D'approuver les nouveaux statuts du SIERS, le transformant en syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis 23.

Retrait du SIERS de la commune de Vigeville :

Monsieur le Maire indique que pour régulariser une anomalie datant de 2008, le Comité Syndical du SIERS du 17/12/2013 a autorisé la commune de Vigeville à se retirer du syndicat. Ce retrait est soumis à l'accord des adhérents du SIERS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le retrait du SIERS de la commune de Vigeville par 13 voix pour

Devis :

- Le conseil municipal accepte un devis de l'entreprise BONESME pour un montant de 3 021.60 € TTC pour l'installation de la bibliothèque (Pour 12 voix, abstention 1 (Christiane Bonesme).
- Le conseil municipal accepte un devis de l'entreprise SES pour un montant de 1 295.57 € TTC pour la fourniture de panneaux de signalisation (Pour 13 voix)
- Le conseil municipal accepte un devis de l'entreprise Jouilleton Frères et l'entreprise Nourrisseau pour la réalisation d'un columbarium pour un montant global de 5 520.00 € TTC (Pour 13 voix)

Questions diverses :

- Choix du géomètre expert et modalités de cession d'un morceau de terrain à l'extrémité de la voie communale n° 108, le conseil municipal à l'unanimité, charge la société CAD EXPERTS représentée par Mr CHAIGNEAU, géomètre expert, d'établir le document d'arpentage, précise que cette cession se fera par le biais d'un acte notarié, réaffirme que la cession sera au tarif de 1 € le m² et que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de Madame Moreau Marinette et donne tous pouvoirs à Monsieur FORTINEAU Vincent, Maire à l'effet de signer tous actes et pièces qui seraient utiles et nécessaires pour la régularisation de cette cession.
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité une motion de soutien à l'action de L'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- Mme Mazal signale que pour mettre en route le transport scolaire du collège il sera nécessaire de modifier le point d'arrêt dans le bourg
- Mme Raymond Odile signale que les comptes rendus ne sont pas toujours retransmis dans la presse, il lui est signalé qu'ils sont bien transmis mais que la mairie ne gère pas les jours de parution.

Séance levée à 13 h

Le Maire,
Vincent FORTINEAU